

CHAUSSURES DE BIÈVRE

RAPPORT  
SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ  
À EFFET DE SERRE ET LES  
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES

- 2025 -

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I – RAPPORT SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</b>	
<b>A) Bilan Carbone 2024</b>	<b>3</b>
<b>B) Scope 1 - Émissions directes</b>	<b>4</b>
<b>C) Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie</b>	<b>5</b>
<b>D) Scope 3 – Autres émissions indirectes</b>	<b>6</b>
<b>E) Valorisation de nos déchets</b>	<b>7</b>
<b>F) Objectifs</b>	<b>7</b>
<b>II – RAPPORT SUR LA CONSOMMATION D'EAU</b>	<b>8</b>

# I – RAPPORT SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

LES CHAUSSURES DE LA BIÈVRE réalise son **Bilan Carbone depuis 2019**. En 2024, nous avons fait évoluer notre méthodologie de calcul afin d'obtenir une estimation plus précise et représentative de nos émissions.

Cette nouvelle approche, plus rigoureuse et détaillée, permet une meilleure compréhension de notre empreinte carbone mais rend les résultats de 2024 non directement comparables avec ceux des années précédentes.

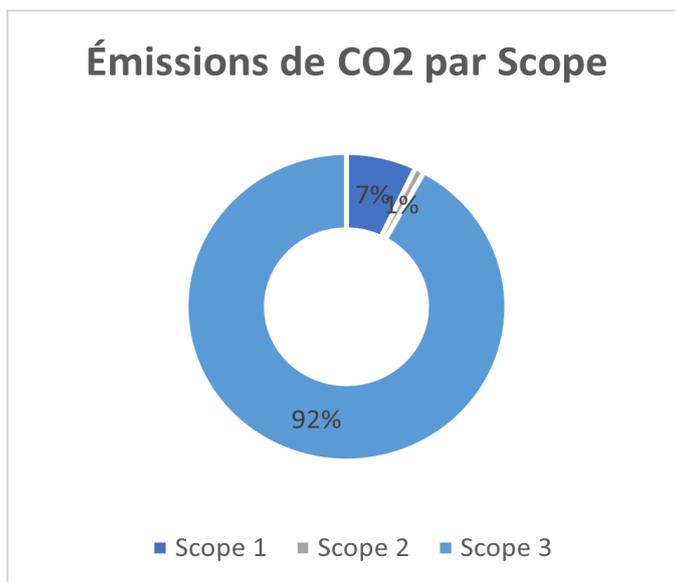
Ce rapport intègre l'ensemble des **émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'entreprise, réparties selon les trois scopes définis par le GHG Protocol**. Il constitue un outil essentiel pour piloter notre performance environnementale et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre pour réduire nos émissions.

## A) Bilan Carbone 2024

Les émissions ont été calculées en suivant les recommandations du GHG Protocol, avec des facteurs d'émission issus principalement de la **Base Carbone de l'ADEME** (version 2024). Les données d'activité ont été collectées auprès des différents services internes.

En **2024**, les émissions totales de l'entreprise s'élèvent à **298 tonnes équivalent CO2 (tCO2e)**.

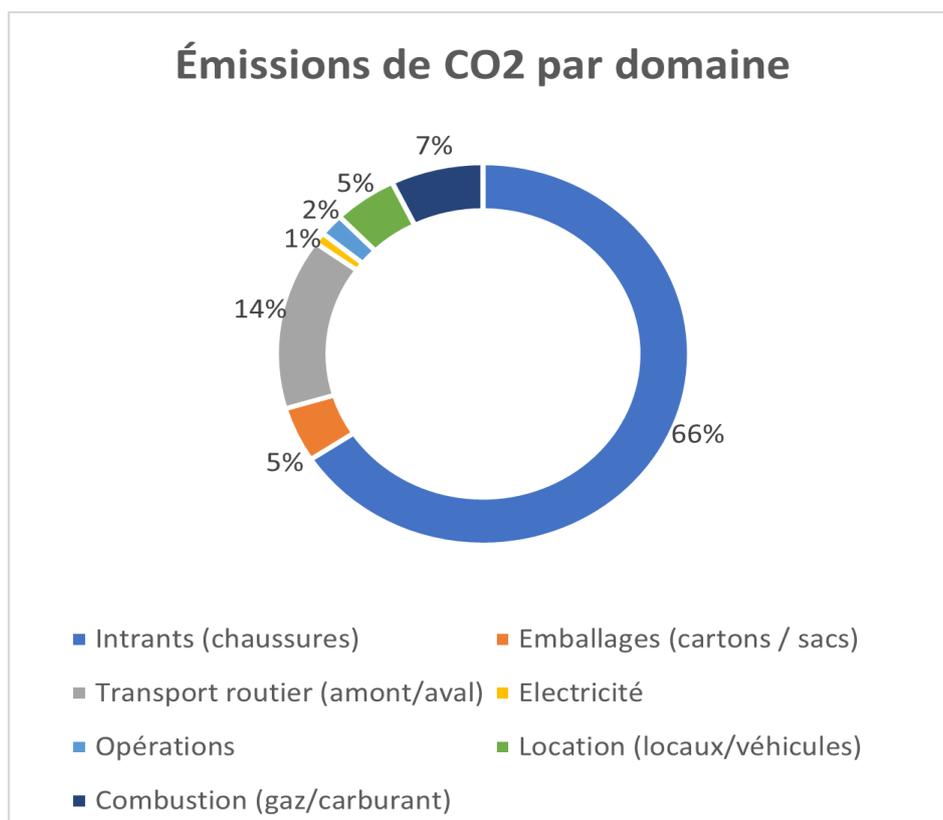
### Répartition par scope



- **Scope 1** (émissions directes liées à la combustion de gaz et carburants) représente **7 %**, soit **21,1 tCO2e**.
- **Scope 2** (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité) ne représente que **1 %**, soit **2,9 tCO2e**.
- **Scope 3** (émissions indirectes de la chaîne de valeur : achats, transport, etc.) constitue la majeure partie avec **92 %** des émissions, soit **274 tCO2e**.

## Répartition par domaine d'activité

L'analyse détaillée par poste d'émissions révèle les principaux contributeurs :



- **Intrants** (chaussures) : **65,7 %** des émissions, soit environ **195,8 tCO2e**, lié principalement à la fabrication des chaussures.
- **Transport routier** (amont/aval) : **14,5 %** soit **43,3 tCO2e**, reflétant l'impact logistique des flux entrants et sortants.
- **Combustion** (gaz/carburant) : **7,2 %** soit **21,6 tCO2e**, lié au chauffage au gaz de locaux et au carburant des véhicules de fonction.
- **Emballages** (cartons/sacs) : **4,7 %**, soit **13,9 tCO2e**.
- **Location** (locaux/véhicules) : **5 %**, soit **14,8 tCO2e**.
- **Opérations** : **1,9 %**, soit **5,6 tCO2e**.
- **Électricité** : **1 %**, soit **2,9 tCO2e**.

### B) Scope 1 - Émissions directes

Le **Scope 1** couvre les **émissions directes issues de nos activités**, en particulier :

- La combustion de gaz pour le chauffage des locaux.
- Les carburants utilisés par les véhicules de fonction.

Une **diminution des émissions directes** a été observée ces dernières années, grâce à plusieurs actions concrètes de réduction à la source :

- Le renforcement de l'isolation thermique du siège social, réalisé en 2020, qui continue de produire des effets positifs sur la consommation énergétique hivernale.

- Le remplacement, en 2023, du système de chauffage électrique par une pompe à chaleur dans le magasin d'usine situé à Sillans, améliorant significativement le rendement énergétique.
- La conversion du système de chauffage au fioul vers une solution au gaz propane au siège de Sillans, réduisant l'intensité carbone du combustible utilisé en 2024.
- Le remplacement de deux véhicules thermiques loués par des modèles hybrides, en 2024.

Afin de poursuivre la réduction de nos émissions, nos **prochaines actions envisagées** sont :

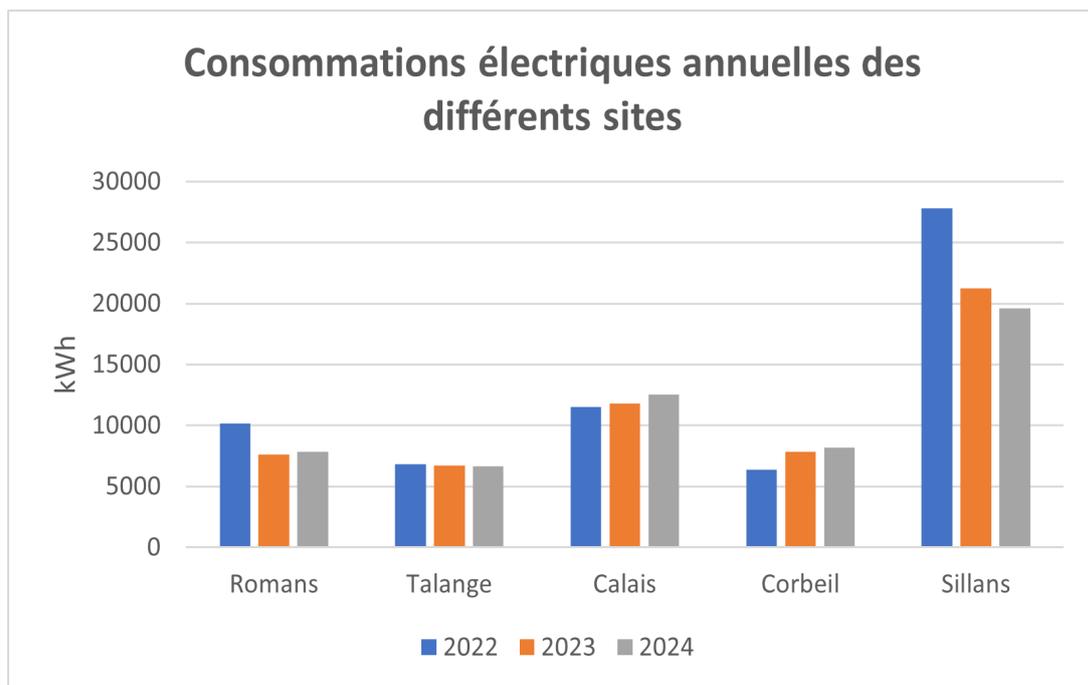
- La mise en place d'un système de chauffage plus performant et bas carbone pour le site de Sillans, tel qu'une pompe à chaleur ou un chauffage électrique à haute efficacité.
- Passer progressivement à des véhicules de fonction 100 % électriques.

### C) Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

Le **Scope 2** couvre les émissions liées à la **consommation d'électricité** nécessaire au fonctionnement de nos différents sites, incluant :

- Les bureaux,
- Les magasins et espaces de stockage.

Les émissions ont été calculées selon l'approche « location-based ». Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des consommations électriques entre 2022 et 2024 pour chacun des sites.



On constate notamment :

- Une baisse marquée de la consommation à Sillans, en particulier entre 2022 et 2024, grâce au remplacement des éclairages par des LEDs, contribuant ainsi à une réduction significative de la consommation électrique.
- Des consommations relativement stables ou en légère diminution sur les autres sites.

Malgré des consommations globalement faibles, des **réductions supplémentaires** restent possibles. Pour cela, nous prévoyons de :

- Sensibiliser les équipes aux éco-gestes au quotidien (extinction des équipements inutilisés, régulation du chauffage/climatisation, etc.).
- Installer un affichage pédagogique dans les locaux pour rappeler les bonnes pratiques énergétiques.

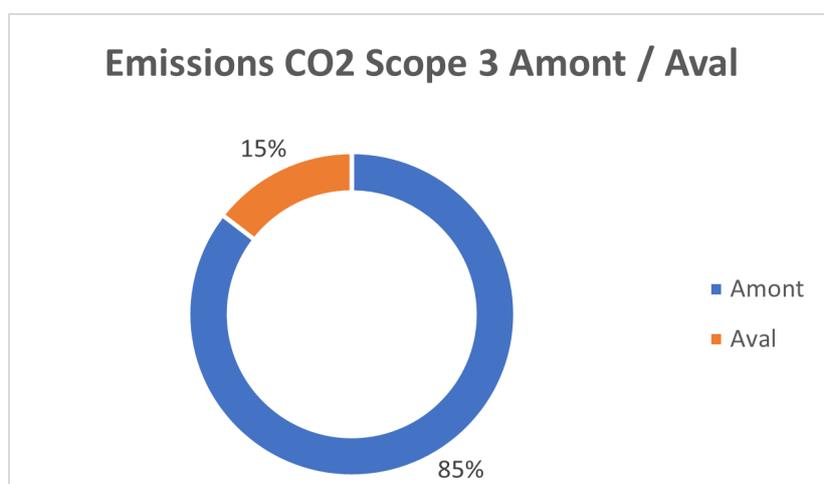
**La consommation totale d'énergie en prenant en compte la combustion (Scope 1) pour le chauffage et l'électricité (Scope 2) en 2024 est de 89 223 kWh.**

#### **D) Scope 3 – Autres émissions indirectes**

Le **Scope 3** constitue la catégorie la plus large, englobant l'ensemble des émissions générées en dehors de nos opérations directes, notamment :

- Achats (chaussures, emballages, cartons),
- Transport amont et aval (fournisseurs, livraisons clients et magasins),
- Déplacements professionnels,
- Opérations (maintenance, services financiers, poste et télécommunication),
- Location des locaux et des véhicules de fonction.

Les émissions du Scope 3 représentent **92 %** de notre bilan GES global. Le graphique ci-dessus détaille la répartition du Scope 3 entre les **émissions amont et aval** :



- **85 %** liés aux **flux amont**, principalement les achats et approvisionnements,
- **15 %** issus des **flux aval**, correspondant à la distribution des produits vers les clients et les magasins.

Afin de réduire ces émissions, **plusieurs actions ont été mises en place ces dernière années** :

- Choix de fournisseurs engagés dans une démarche bas carbone, formalisée par une charte d'achats responsables.
- Sélection de matériaux éco-responsables, en particulier la conversion progressive des semelles en caoutchouc vers des alternatives moins émettrices de CO2 (EVA recyclé, etc.).
- Remplacement des sacs de caisse par des sacs en PET 100 % recyclé.
- Revalorisation de palettes en bois, évitant leur mise en décharge.
- Don de plus de près de 3 000 paires d'invendus aux Restos du Cœur, réduisant l'empreinte liée à leur destruction.
- Participation à des projets d'agroforesterie, avec la plantation de 1 000 arbres pour compenser une partie de nos émissions.
- Développement d'un service de ressemelage, afin d'allonger la durée de vie des chaussures et ainsi réduire l'impact environnemental.
- Généralisation des livraisons directes en B2B, afin de réduire les flux intermédiaires.
- Espacement des réassorts en magasins, désormais limité à un réapprovisionnement toutes les deux semaines, afin d'optimiser les tournées et réduire les émissions liées au transport.

Pour poursuivre cet effort, **nous prévoyons de** :

- Généraliser l'utilisation de matériaux éco-responsables à l'ensemble de notre gamme.
- Mettre en place un programme de recyclage dédié à la récupération et au traitement de nos produits en fin de vie, afin de limiter leur impact environnemental.

## **E) Valorisation de nos déchets**

**En 2024, 8.1 tonnes de cartons ont été collectées par notre partenaire de recyclage et ont ainsi été valorisées .**

## **F) Objectifs**

Dans une démarche d'amélioration continue, LES CHAUSSURES DE LA BIÈVRE s'engage à :

- Mettre en place un programme de recyclage des chaussures en fin de vie d'ici 2028.
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 1 kgCO<sub>2</sub>e par paire de chaussures d'ici 2028.
- Remplacer le système de chauffage au gaz du site de Sillans par une pompe à chaleur d'ici 2030, permettant ainsi une réduction de 5 tonnes de CO<sub>2</sub>e par an.

**L'objectif global est de réduire de 10 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2024, avec en détail par scope :**

- Scope 1 (émissions directes) : réduire de 2,1 tCO<sub>2</sub>e, soit passer de 21,1 tCO<sub>2</sub>e à 19,0 tCO<sub>2</sub>e.

- Scope 2 (électricité) : réduire de 0,3 tCO<sub>2</sub>e, soit passer de 2,9 tCO<sub>2</sub>e à 2,6 tCO<sub>2</sub>e.

- Scope 3 (chaîne de valeur) : réduire de 27,4 tCO<sub>2</sub>e, soit passer de 274 tCO<sub>2</sub>e à 246,6 tCO<sub>2</sub>e.

## **II. RAPPORT SUR LA CONSOMMATION D'EAU**

Dans le cadre de son engagement environnemental, LES CHAUSSURES DE LA BIÈVRE examine l'ensemble de ses consommations de ressources naturelles, y compris **l'eau**. Toutefois, **l'eau n'est pas un enjeu environnemental significatif pour l'entreprise**, ni en volume, ni en usage.

L'entreprise n'a pas la maîtrise directe de ses consommations d'eau :

- Sur le site de Sillans, la gestion et la facturation de l'eau sont prises en charge par le locataire principal du bâtiment, La Sillanaise.
- Dans les magasins (Marques Avenue, Channel Outlet...), LES CHAUSSURES DE LA BIÈVRE est occupant secondaire et ne reçoit pas de relevés individualisés de consommation.

Aucune installation propre à l'entreprise ne prélève ou ne rejette d'eau. L'utilisation se limite à des **besoins tertiaires** : sanitaires et cuisine du personnel.

En l'absence de facturation directe ou de compteurs individualisés, aucune donnée de consommation d'eau n'est actuellement disponible pour LES CHAUSSURES DE LA BIÈVRE.

**L'eau n'est pas une ressource stratégique ni un poste à fort impact pour l'entreprise.** L'usage est exclusivement sanitaire ou de confort, et la gestion technique relève des structures hébergeant les sites (bailleurs ou autres occupants). En conséquence, aucune action spécifique de réduction ou de suivi n'est nécessaire à ce stade, même si des gestes éco-responsables (ex. chasse d'eau double débit, affichage de sensibilisation) sont encouragés sur les sites.